Assurance maladie demande remboursement

Par Lukasz
Bonjour
L'assurance maladie me demande de régler les prestations qu'ils ont réglé a une victime (3300?) Je vous écrit la lettre que j'ai reçu
" par décision du 09/11/2016,le tribunal d'Orléans vous a reconnu coupable des dommages de mon assurée sociale cité en référence et vous a condamné a payer a mon organisme la somme de 3300 ? en remboursement des prestations réglées à la victime. "
Je voudrais savoir pendant combien de temps ils peuvent me réclamer cette somme, sachant que j'ai reçu le recommandé en 01/10/2023
Merci
Bonjour
Dans la mesure ou vous avez été condamné à rembourser cette somme en 2016,ce jugement est exécutoire pendant 10 ans .
Par Isadore
Bonjour,
Par ailleurs différents actes peuvent interrompre la prescription (par exemple une saisie).
Par Lukasz
Je vous remercie pour votre réponse rapide, que Jésus vous béni.
Par isernon
bonjour,
en outre, vous avez du être informé de la décision du tribunal.
salutations